



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231017-2023_30-DE
Reçu le 19/10/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

L'an deux mille vingt trois
Le 17 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHÉRON, premier adjoint au Maire, ayant délégation pendant l'absence de Mme la Maire.

Date de la convocation du conseil : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Martine CONSTANT

PRESENTS : Eric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Daniel MAURIE

Joëlle DEBET DUVERNEIX a donné procuration à Eric CHERON.

Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Martine CONSTANT

**OBJET : Occupation temporaire
du Camping Municipal**

Eric CHERON expose au Conseil Municipal, la demande faite le 22 août dernier par l'entreprise EIFFAGE, de pouvoir établir une base de vie pour ses ouvriers au Camping Municipal le temps des travaux de la RD49 montant à Domme, à partir du 02 octobre 2023.

Pour définir les termes de cette occupation, une convention a été établie avec l'entreprise et la commission Camping, qui propose de demander une participation financière mensuelle de 900€ TTC, afin de couvrir les frais de fonctionnement (eau, électricité, fioul)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires
- Accepte l'occupation du Camping Municipal par l'Entreprise EIFFAGE
- Accepte le montant mensuel fixé à 900€ TTC et l'encaissement de la recette sur le budget annexe du camping

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,
Le 18 octobre 2023
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Prefecture
Le 19.10.23
Publié ou notifié le 20.10.23

